



# PROVOQUER le changement de la politique salariale à la SNCF par la lutte !

## INDIVIDUALISATION DE LA RÉMUNÉRATION : un outil contre le Service Public SNCF !

Depuis quelques années, la Direction SNCF, avec l'aide de certaines organisations syndicales, a accéléré sa politique de rémunération, individuelle, aléatoire, variable, au mérite (GIR, GEXCI, La Prime,...), au détriment de véritables augmentations générales de salaires.

Au delà d'une simple technique de rémunération, l'individualisation et la fragmentation de la politique salariale de la SNCF participent fondamentalement de la logique de libéralisation de l'entreprise publique.

En effet, il s'agit non seulement de gommer la culture, l'identité collective des cheminots, mais aussi de conforter la disparition de l'entreprise intégrée au sein de laquelle tous les services et toutes les fonctions étaient interdépendants.

La politique de rémunération tend donc progressivement à « dé-singulariser » la SNCF par rapport aux entreprises privées.

La Direction SNCF favorise le développement d'une culture du résultat et de la performance individuelle.

L'objectif est d'effacer le caractère égalitariste des rémunérations et de récompenser les agents en passe de devenir des collaborateurs en phase avec les orientations dominantes.

De plus, dans une entreprise où la population maîtrise et cadre représente près de 50% de l'effectif, la part variable du salaire constitue un élément d'autant plus important que l'on monte dans la hiérarchie.

Ainsi, elle pèse 10% de la rémunération des cadres et de 20 à 50% pour les cadres supérieurs.

La Direction SNCF utilise le quasi blocage de la valeur du point de grille salariale pour faire accepter, à défaut, l'individualisation.

De plus, les critères d'attribution étant assujettis à des critères de productivité ou de performances économiques, ces dispositifs aléatoires constituent un moyen de pression sur les exigences revendicatives des cheminots et concourent à installer une « paix sociale » à laquelle se prêtent certaines organisations syndicales.

Et ce, à l'heure où des transformations fondamentales menaçant l'entreprise publique et le statut des cheminots se profilent...

RETRAITÉ  
N°13  
SALAIRE  
LUTTE

0%

C'est à ce jour l'augmentation des salaires à la SNCF.

Et ce, alors que le salaire minimum dans l'entreprise (position 4 – code prime 1) à 1395.71 €, est sous le SMIC (1425,67 €) de près de 30 €.

Soit un écart de -2.1% après la revalorisation du SMIC de +2% au 1<sup>er</sup> juillet par le nouveau Gouvernement !

C'est inadmissible.

La Fédération CGT des Cheminots ré interpelle une nouvelle fois cette année, après un courrier en janvier, le Président de la SNCF par une lettre ouverte pour exiger l'ouverture de négociations salariales dans les plus brefs délais.

# +2%

C'est, selon l'INSEE, l'augmentation des prix à la consommation sur un an (de mai 2011 à mai 2012).

Si les prix ont diminué de 0.1% en mai 2012 après une hausse de +0.1% en avril, il convient de mesurer que les prix de l'alimentation augmentent en un mois de +0.6% (+3% sur un an), la distribution de l'eau de +0.2% (+1.6% sur un an), le prix des livres de +0.7% (+2.6% sur un an).

A noter que les prix de l'énergie ont augmenté de +5% en un an dont +6.1% pour les produits pétroliers et que les loyers ont évolué de +2% sur la même période.

## INÉGALITÉS SALARIALES À LA SNCF AUSSI...

Alors qu'au cours de la période 1992-2010, l'écart entre les niveaux de rémunérations augmente de 4 %, on observe une envolée des salaires des hauts dirigeants : leur traitement double entre 1992 et 2010.

L'essentiel de cette augmentation s'est produit au cours des années 2000 (+ 80 % entre 2003 et 2010).

Cet accroissement des inégalités entre catégories doit être analysé à la lumière des transformations du marché du travail des dirigeants du secteur.

Les ingénieurs à la tête de l'entreprise jusqu'aux années 1980 tendent à être remplacés par des cadres issus d'écoles de management.

RETR  
SALAIRE  
ITE

## 1 CHEMINOT RETRAITÉ SUR 5 AU MINIMUM DE PENSION !

A l'appui des chiffres du bilan d'activité 2011 de la CPRP SNCF, 20% des retraités de la SNCF touchent une pension de 1175,36 € par mois (3526.08€ par trimestre).

Cette proportion passe à 1 sur 3 pour les pensions de réversions avec un montant de 634.69€ par mois (1904.08€ par trimestre). Ainsi, le nombre de pensions au minimum représente 58 885 personnes !!!

Ces chiffres démontrent la situation d'extrême précarité dans laquelle se trouvent nombre de bénéficiaires du Régime Spécial.

La CGT exige du nouveau Gouvernement l'ouverture de négociations permettant de revaloriser significativement les minimums de pensions à la SNCF.

## LES REVENDICATIONS DE LA CGT :

- Une revalorisation générale de l'ensemble des salaires des cheminots permettant de porter à 1700 € brut le salaire minimum d'embauche,
- Un plan de rattrapage du contentieux salarial par des augmentations générales avec comme 1ère étape : +6%,
- La transformation de la PFA en véritable 13e mois pour tous,
- La revalorisation des primes de travail, des gratifications de vacances et d'exploitation,
- L'indexation des pensions sur les salaires,...